

Règlement :

Art 1 : ORGANISATEUR

La mairie de Saint-Bonnet en Champsaur en collaboration avec le club de course à pieds « Team Champsaur Nature » basé à Saint-Bonnet-en-Champsaur organisent le dimanche 05 juin 2022 la première édition du Trail de Saint-Bonnet-en-Champsaur, nommée « L'escapade Champsaurine ». L'escapade champsaurine comprend :

- Course de trail sur 13 km avec 350 m de dénivelé positif : « Trail du bocage »,
- Course de trail sur 29 km avec 1350 m de dénivelé positif : « Trail du lac de Barbeyroux »,
- Marche sur 13 km : « Marche du bocage », proposée avec deux horaires de départ distincts,
- Courses enfants dans le village.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail de l'Escapade Champsaurine est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non avec certificat médical. Les participants devront être nés en 2006 (cadet) ou avant (pour le 13 km) et en 2002 (espoir) ou avant (pour le 29 km). Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA, FSGT, FFTRI, UFOLEP... en cours de validité et pour les non licenciés d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie certifiée conforme.

Pour les inscriptions sur place, la présentation d'une licence sportive compétition FFA, FSGT, FFTRI, UFOLEP ... ou d'un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent en compétition (Articles L.231-2 et L.231-3 du code des sports) sera obligatoire ; ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents l'inscription sera refusée.

Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscription en ligne sur le site chronometrage jusqu'au 03 juin 2022 à 16h :

<https://www.chronometrage.com/evenement/lescapade-champsaurine>

Droits d'inscription Trail de l'Escapade Champsaurine (ravitaillements et buffet inclus) :

- Parcours 13 km (trail ou marche) : 15 € en ligne jusqu'au 03 juin 2022,
20 € sur place après le 03 juin 2022.
- Parcours 29 km : 20 € en ligne jusqu'au 03 juin 2022,
25 € sur place après le 03 juin 2022.

Art 4 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions auront lieu dans la salle communale de la Maison blanche (ancien CPM) le samedi 04 juin 2022 de 14 h à 16 h et le dimanche 05 juin à partir de 8 h.

Art 5 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé et fléché. Les secours seront assurés par une antenne médicale équipée d'un 4X4 et par un médecin généraliste. Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours. Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4. Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

Art 6 : MATÉRIEL

Obligation d'avoir une réserve d'eau au départ de la course car, par soucis écologique, aucun gobelet jetable ne sera disponible aux ravitaillements. Un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie sont conseillés. L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 7 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement ; les engagements restants acquis.

Art 8 : CESSION DE DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail de Saint Bonnet à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'événement.

Art 9 : RÉCOMPENSES

1 buffet à l'arrivée pour tous les participants – 1 cadeau à l'inscription.

Seront récompensés pour chaque course :

- 3 premiers hommes au scratch, 3 premières femmes au scratch
- Le premier de chaque catégorie – hommes et femmes.

Art 10 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence ou falsification de dossard - Retard au départ de la compétition - Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritrus) - Non respect du parcours balisé.

Respectons la nature : Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de ne pas jeter de détritrus sous peine de disqualification et de respecter le balisage.

ABANDON : En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à Saint Bonnet.

Art 11 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 12 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès d'Axa. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 13 : ANNULATION

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard la veille de l'épreuve, l'inscription sera remboursée dans les mêmes conditions. Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

Art 14 : SOLIDARITÉ

Les concurrents se doivent assistance et entraide. L'entraide devra prévaloir sur le résultat quelle que soit sa position lors de la course.

Art 15 : RAVITAILLEMENTS

Quatre ravitaillements sont prévus sur le grand parcours : aux Payas, aux Infournas, à Pisançon et à l'arrivée.

Deux ravitaillements sont prévus pour le petit parcours aux Payas et à l'arrivée. Le buffet compris avec l'engagement sera disponible à partir de 12h au jardin de l'Enclos et sera réservé uniquement aux participants inscrits, aux bénévoles et aux personnes ayant acheté un ticket repas sur place.

Art 16 : PROGRAMME

- 8 h : Inscriptions sur place et début de la remise des dossards à la salle de la Maison Blanche,
- 8 h 30 : 1er départ de la marche du Bocage,
- 8 h 45 : Briefing Trail du Lac de Barbeyroux (29 km) et sa sécurité,
- 9 h : Départ en ligne Trail du Lac de Barbeyroux,
- 9 h 15 : 2ème départ de la marche du Bocage,
- 9 h 45 : Briefing Trail du Bocage (13 km) et sa sécurité,
- 10 h : Départ en ligne Trail du Bocage,
- 11 h : Départ des deux courses enfants,
- 12 h : Ouverture du buffet,
- 14 h : Remise des récompenses.

Art 17 : MESURES LIEES AU COVID-19

En cas de restrictions gouvernementales dues à la situation sanitaire, une annulation de l'événement pourra avoir lieu. Dans ce cas, les coureurs seront remboursés intégralement. Dans le cas où la manifestation est maintenue, nous mettrons en place les mesures nécessaires pour la santé et la sécurité des personnes.